COMITE DE DIRECTION
RÉUNION DU MARDI 9 MAI 2023 à PAU

Présents : Matthieu Rabby (président) – Hervé Latrubesse - Michel Lacoue-Nègre – Patrick Cazaux - Yohan Campos – Jean Carrère - Jacques Cros – Fabienne Laborde-Turon - Xavier Lafitte – Katia Languet – Simone Mirande – Jérémy Mongie - Barthélémy Oyhenart - Philippe Partié – Robert Péré-Escamps - Pascal Prébende – Serge Subias

Excusés : Georges Coulet – Alain Jourda - Jean Claude Larrieu

Assiste : Régine Bergereau

Ouverture de séance à 19h00.

Ouverture de séance et informations du Président

Le Président informe les élus du dossier District / D. Andalous : le délibéré concernant ce dossier a une nouvelle fois fait l'objet d'une prorogation, la nouvelle date de délibéré a été fixée au 25 mai 2023.

Le Président félicite, au nom du Comité de Direction, Marie-Aude Hourcaillaou pour la naissance de sa fille Enea.

Le Président fait part de la demande émise par la Commission de Discipline (Extrait PV Discipline du 3 mai 2023) : *« La commission transmet le dossier :*

- *(…) Au Comité de Direction en demandant que l'amende pour absence non justifiée appliquée systématiquement aux clubs, le soit également dès la saison prochaine aux officiels ».*

Accord du Comité de Direction à l'unanimité pour ajout au Règlement tarifaire 2023 /2024.

Jean Carrère s'inquiète de la santé du Foot féminin et du nombre conséquent de forfaits généraux en Ligue. Les clubs ont souhaité une seule poule de R1 d'où des déplacements lointains. Le niveau du football féminin semble en régression sur notre département.
Hervé Latrubesse : l'effectif senior féminin n'a pas encore assez augmenté malgré l'offre du foot à 11 départemental.

Finale Coupe des Pyrénées Féminines : L'Aviron Bayonnais ayant déclaré forfait général en championnat, il ne peut disputer la finale de la coupe des Pyrénées contre le PAU FC. Hervé Latrubesse nous fait part de la proposition du pole féminin 40 / 64 qui envisage d'organiser un match de barrage entre les 2 ½ finalistes perdant Ent. Hiriburuko Hasparren / Bleuettes de PAU. Proposition entérinée à la majorité par le Comité de Direction (3 abstentions et n'a pas pris part au vote Philippe Partie en raison de son appartenance à l'un des clubs). Le match se déroulera sur terrain neutre.

Homologation PV du Comité de Direction du 4 avril 2023

Aucune remarque n'étant observée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents.

Assemblée Générale du 28 mai 2023

Elle se tiendra à Carresse :
- 8h30 à 9h30 émargement des clubs
- 9h45 ouverture de séance.

Le Comité de Direction entérine l'ordre du jour qui sera adressé aux clubs avec la convocation et tous les documents officiels.

Sont invités, Messieurs Loreto Guagliardi Président du District de Football des Landes, Patrick Loustalet Maire de Carresse – Cassaber, Thierry Cabanne Maire de Salies de Béarn et Jean Labour, Président de la Communauté des communes Béarn et Gaves

- **Modifications des textes** envoyées aux clubs avec la convocation.
    - A soumettre au vote de l'Assemblée Générale

- Statuts du District des Pyrénées-Atlantiques : modification article 13
  21 membres dont 4 féminines (20%) 6 basques et 12 béarnais, 1 médecin, 1 représentant des éducateurs et un représentant des arbitres.

  <u>Avis favorable du Comité de Direction à l'unanimité avec demande d'application immédiate</u>

- Règlements généraux DPA
  Article 6 : obligation diplôme éducateur en D1

  <u>Avis favorable du Comité de Direction à la majorité (trois contre)</u>

  Article 9 : obligation équipes jeunes en D1

  <u>Avis favorable du Comité de Direction à la majorité (deux voix contre et une abstention)</u>

  Article 20 : modification des calendriers

  <u>Avis favorable du Comité de Direction à l'unanimité</u>.

- Règlement des compétitions adultes

Article 19 coupes départementales

PROPOSITION 1
Avant le tirage du tour de cadrage précèdent le tirage au sort des 1/4 de finale une équipe qui sera qualifiée dans plusieurs coupes départementales, **régionale et/ou fédérale**, sera dans l'obligation de faire un choix, et ne pourra dès lors plus participer qu'à une seule coupe.

PROPOSITION 2 : Suppression du texte

Le Comité de Direction, à la majorité, émet un avis favorable pour la proposition 2 (1 voix pour la proposition 1)

- **Modifications entérinées par le Comité de Direction, transmises pour information à l'assemblée générale :**
  - Autres modifications Règlements Généraux DPA , du Règlement Intérieur et du Challenge du Fair- Play
  - Règlements compétitions adultes et jeunes
  - Règlement tarifaire 2023/2024
  - Pour information aux clubs, le Comité de Direction a relevé les principales modifications fédérales apportées au barème disciplinaire (articles de 8 à 12) : sanctions augmentées quand la victime est un officiel.

- **Modification pyramide des compétitions :** rappel des deux choix retenus par le Comité de Direction en date du 4 avril et envoyés aux clubs avec l'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale.

Compétitions

- **Finales Foot Loisir du 28 mai 2023**
  - **Désignation des commissaires du Comité de Direction.**

13h00 Seniors à 7 Niveau 3 Katia Languet
13h00 Vétérans Niveau 3 : Pascal Prébende
15h00 Seniors à 7 Niveau 2 : Lucien Despouys
15h00 Vétérans Niveau 2 : Patrick Cazaux
17h00 Seniors à 7 Niveau 1 :Serge Subias
17h00 Vétérans Niveau 1 : Lucien Despouys

- **Finales des Coupes des 10 et 11 juin 2023**

Programme officiel et désignations des commissaires du Comité de Direction

Samedi 10 juin 2023
09h30 – U15 Encouragement : Jurançon / Mauléon (T2) Xabi Lafitte
12h00 – U17 Encouragement : Arbona / ASMUR (T2) Jacques Cros
15h00 – U15 Pyrénées : Orthez / Hasparren ou Pau FC(T2) Barthélémy Oyhenart
18h00 – U17 Pyrénées : Pau FC ou Bourbaki / Hasparren ou Croisés (T2) Philippe Partie
16h00 – Féminines C.A. : Pau FC / Bleuettes de PAU ou Ent. Hiriburuko Hasparren (T1) Katia Languet
20h00 – Pyrénées : Croisés de Bayonne ou Mourenx Avenir. / ASMUR (T1) Philippe Partié et Jacques Cros

Dimanche 11 juin 2023
10h00 – FL JOUANLONG : Mourenx Av. / Pau Bleuets (T2) Katia Languet
10h00 – FL FUMA : Pau ASPTT / Luy de Béarn (T2) Philippe Partie
12h00 – U19 Interdistricts : Bournos / ESMAN (T2) Jacques Cros
12h00 – DARGAINS : Pau Bleuets / Ossès (T1) Patrick Cazaux
15h00 – U19 Pyrénées Pau Bleuets / FAMEB (T2) Serge Subias
15h00 – VISPALY : Pau Bleuets / FC 3 A (T1) Yohan Campos

- **Point sur les Groupements**

Groupements en création :
GJ EBO / ESP (club support Orthez EB) catégories U12G à U18G et U14F à U18F pour une durée de quatre ans
GJ PLAINE ET VALLEE (club support La Ribère FC) catégories U14G à U20G pour une durée de trois ans
GJ SPUC/ESP/KAM (club support St Pée UC) catégories U12G à U18G pour une durée de cinq ans

Avis favorable, à l'unanimité, du Comité de Direction transmis à la LFNA.

Groupements en cours de renouvellement :
GJ MIEY DE BEARN (club support Poey de Lescar) catégories U13G à U20G -création en 2019/2020 pour quatre ans.
GJ PAPILLONS / ENCLAVE (club support Pontacq) catégories U13G à U20G – création en 2020/2021 pour trois ans.

Groupements non renouvelés :
GJ USCG/PYRENEENNE catégories U14G à U19G
GJ LA RIBERE / FCVO catégories U14G à U18G

Groupements 2023/2024 :
GJ BASSIN DE LACQ (club support SCALA) catégories U14G à U20G – création pour trois ans en 2021/2022, à renouveler en 2024/2025
GJ BAIGTS-BEREBX/LAHONTAN (club support Baigts-Bérenx) catégories U6G à U18G – création pour trois ans en 2022/2023, à renouveler en 2025/2026
GJ FAMEB / FC2V (club support FAMEB) catégories U14G- à U18G – création pour trois ans en 2022/2023, à renouveler en 2025/2026.

Réserve financière : fonds d'aide aux petits travaux et équipements

Le Comité de direction prend bonne note des propositions du groupe de travail mené par le Trésorier Général, Patrick Cazaux. Certains points nécessitent encore des précisions qui seront apportées lors des deux prochaines réunions ; pour autant sont entérinés les principes de base suivants :

- La dotation destinée au fonds des « petits travaux et équipements » ne pourra dépasser 50.000 euros ;
- Les clubs seront prochainement informés de manière qu'ils puissent déposer leur projet entre le 1er septembre et le 30 novembre 2023 pour étude des dossiers courant décembre 2023 et réalisation des petits travaux et achats entre janvier et mai 2024 ;
- La commission ad hoc étudiera chaque projet devant contenir le bilan financier du club, le devis avec les pièces justificatives concernées et toute pièce justifiant la demande ;
- La commission déterminera des critères de priorité en fonction du besoin et de la taille des clubs (nombre de licenciés, école de foot, urgence du projet, état des comptes,…) pour valider les subventions accordées ;
- Dans un premier temps, chaque club ne pourra déposer qu'un seul projet pouvant contenir plusieurs devis en relation avec le même dossier (exemple : réhabilitation du comptoir, achat d'un congélateur, acquisition d'une traceuse,…) ce qui relève des équipements sportifs n'étant pas éligible (mini-buts, matériel d'entrainement,…)
- Pour chaque projet, la subvention accordée par le district n'excèdera pas 70 % du total du montant dans une limite de 2.000 euros, les 30 % restants étant à la charge des initiateurs du projet (club et mairie, le cas échéant) ;
- Le paiement interviendra dès réception des factures auprès du district avec preuves à l'appui de la réalisation des travaux et/ou de l'achat des équipements concernés ;
- En fonction du nombre de demandes et des montants sollicités puis attribués, la commission arbitrera entre les demandes et pourra, suivant un reliquat, lancer un deuxième appel à projets.

Questions diverses

Tour de table :

- Prochain Comité de Direction en visioconférence (mi-juin)
- Comité Directeur en présentiel le samedi 8 juillet à Biron

Aucun autre point n'apparaissant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30 .

Le Secrétaire Général, **Le Président,**

M. LACOUE NEGRE **M. RABBY**